

**SOCIETE FLECHE ARDENNAISE asbl**

**54<sup>e</sup> FLECHE ARDENNAISE**  
**EPREUVE POUR ESPOIRS – ELITES**  
**UCI - ME 1.2**

**DOSSIER TECHNIQUE**

1) Présentation du Comité Organisateur	Page 2
2) Programme des organisations de la saison 2019	Page 3
3) Règlement de l'épreuve	Pages 4 - 5
4) Grand Prix de la Montagne	Page 6
5) Composition du collège des Commissaires	Page 7
6) Renseignements Techniques	Page 8
7) Contacts téléphoniques	Page 9

# Présentation du Comité Organisateur ASBL SOCIETE FLECHE ARDENNAISE

## Président :

Maurice PIRARD  
Rue Tribomont, 158, 4860 Wegnez  
Mail : [mauricepirard@gmail.com](mailto:mauricepirard@gmail.com)

## Directeur de course :

Mathieu PIRARD  
Mail : [pirardmathieu@gmail.com](mailto:pirardmathieu@gmail.com)

## Relations avec la FCWB et la RLVB :

Nicolas LEDENT  
Rue Craesborn, 60, 4608 Warsage  
Mail : [niledent@voo.be](mailto:niledent@voo.be)

## Responsable administratif et Trésorier :

Joseph MAIRLOT  
Mail : [mairlot.joseph@gmail.com](mailto:mairlot.joseph@gmail.com)

## Relations avec les équipes :

Renaud COLLETTE  
Mail : [r\\_col@hotmail.com](mailto:r_col@hotmail.com)

## Responsable « Infrastructures locales » :

Georges SAUVAGE  
Mail : [georgessauvage1@gmail.com](mailto:georgessauvage1@gmail.com)

## Responsable des V.I.P :

Maurice PIRARD  
Mail : [mauricepirard@gmail.com](mailto:mauricepirard@gmail.com)

## Responsable du Protocole – Animation – Presse :

Renaud COLLETTE  
Mail : [r\\_col@hotmail.com](mailto:r_col@hotmail.com)

## Responsable du site de départ et arrivée :

Jean-Luc JORIS  
Mail : [1jjjoris@gmail.com](mailto:1jjjoris@gmail.com)

**ORGANISATIONS CYCLISTES - SAISON 2019**

**Dimanche 12 mai à 12 h 30**

**54<sup>e</sup> « FLECHE ARDENNAISE »**

Classique cycliste internationale pour Elites et Espoirs  
Catégorie 1.2 UCI

Epreuve en ligne avec départ et arrivée à Herve

---

**Du 9 au 11 Août**

**53<sup>e</sup> « Aubel – Thimister – Stavelot »**

Classique cycliste en 4 étapes pour Juniors internationaux

**Vendredi 9 août**

1<sup>e</sup> étape : **AUBEL** : course en ligne de 94 km – Départ à 16 h 30

**Samedi 10 août**

2<sup>e</sup> étape : **THIMISTER** : épreuve contre la montre par équipes de  
9 km – Départ dès 11 heures

3<sup>e</sup> étape : **THIMISTER** : course en ligne de 96 km – Départ à 16 h 20

**Dimanche 11 août**

4<sup>e</sup> étape : **STAVELOT** : course en ligne de 95 km – Départ à 13 h 30  
Etape ardennaise très sélective et très spectaculaire

# REGLEMENT DE LA COURSE

## **Article 1 : Organisation**

La Flèche Ardennaise, réservée aux coureurs hommes Espoirs et Elites, est organisée par l'ASBL « Société Flèche Ardennaise » dont le siège social est situé Rue Tribomont, 158, 4860 Wegnez.

La course est organisée sous les règlements de l'U.C.I. et sous le contrôle de la R.L.V.B. et de la F.C.W.B. Elle est inscrite au calendrier en catégorie UCI Me 1.2.

La course se déroulera le **dimanche 12 mai 2019**.

## **Article 2 : Equipes sélectionnées**

L'organisateur invite au maximum 25 équipes belges et étrangères des catégories Espoirs et Elites dont au moins 5 équipes étrangères.

Ces équipes sont :

- des clubs belges, sélections régionales belges et équipes continentales belges
- des équipes étrangères de clubs, régionales, nationales ou continentales UCI.

Au plus tard **30 jours** avant l'épreuve, l'organisateur fera parvenir au Secrétariat de la Commission Route de la RLVB la liste des équipes invitées qui participeront à l'épreuve.

Le nombre de participants par équipe est de **maximum 7 coureurs** avec un **minimum de 5 coureurs** au départ. Toute équipe ne comptant pas **5 coureurs** ne sera pas autorisée à prendre le départ. Maximum 175 coureurs sont autorisés à prendre le départ.

## **Article 3 : Confirmation des inscriptions**

Au plus tard **20 jours** avant l'épreuve, chaque équipe envoie à l'organisateur, via le système d'inscription en ligne, le formulaire d'inscription dûment complété avec les noms et numéros d'identification UCI des coureurs titulaires autorisés et maximum 50 % de réserves. Envoi via le site Internet de la RLVB ([www.belgiancycling.be](http://www.belgiancycling.be))

**72 heures** avant l'heure du départ de l'épreuve, les équipes envoient le bulletin d'inscription à l'organisateur reprenant les noms et numéros d'identification UCI des titulaires et de maximum 2 remplaçants (via le site Internet de la RLVB).

## **Article 4 : Directeurs sportifs**

Les directeurs sportifs (munis d'un laissez-passer délivré par l'organisateur) peuvent suivre la course dans la file prévue (un seul véhicule par équipe) et à la place déterminée selon le tirage au sort qui aura lieu lors de la réunion des directeurs sportifs. Ceux-ci sont obligés d'assister à la réunion d'avant course.

## **Article 5 : Permanence**

La permanence de départ se tient le 12 mai 2019 au **Hall Omnisports de Herve de 9 h 00 à 12 h 30**.

La confirmation des partants et le retrait des dossards, plaques de cadre et autres documents par les responsables des équipes se fera à la permanence de **9 h 00 à 10 h 15**.

La réunion des directeurs sportifs se déroulera dans **la cafétéria du Hall Omnisports de Herve à 10 h 30**.

## **Article 6 : Dossards**

Les arrivées sont enregistrées suivant le dispositif « photo-finish » de la RLVB. Chaque coureur a l'obligation de fixer 2 dossards et la plaque de cadre remis par l'organisation.

## **Article 7 Radio-tour**

Radio-Tour émet sur la fréquence **164,63125 mhz**.

## **Article 8 : Assistance technique neutre**

Un service d'assistance technique neutre est assuré par la firme NHT VISION Team (Mel Avonds) au moyen de trois (3) véhicules et d'une (1) moto.

### **Article 9 : Ravitaillements**

Deux zones de ravitaillement sont prévues :

- au km 58,2 après le sommet de la côte de Haute-Bodeux (Trois-Ponts)
- au km 125,2 à Spixhe - Theux

Un laissez-passer supplémentaire sera remis à chaque équipe pour permettre à une seconde voiture de se rendre aux endroits prévus pour le ravitaillement.

Les ravitaillements à partir de la voiture de l'équipe sont autorisés.

Tout ravitaillement sera interdit dans les **30** premiers et les **20** derniers kilomètres.

### **Article 10 : Délais d'arrivée**

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant de **8 % le temps du vainqueur** n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en concertation avec la Police Fédérale et la direction de course.

### **Article 11 : Classements**

Les classements suivants sont établis :

- le classement individuel de l'épreuve (20 prix)
- le Grand Prix des Monts (9 côtes - 5 prix)

### **Article 12 : Prix**

- a) Classement individuel : 6.050 € répartis en 20 prix : 2.425 € – 1.210 € – 610 € - 305 € - 240 € - 180 € - 180 € - 120 € - 120 € et 11 fois 60 €
- b) Grand Prix des Monts : 750 € répartis en 5 prix : 250 € - 185 € - 150 € - 100 € - 65 €.

### **Article 13 : Contrôle antidopage**

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage belge s'applique conformément aux dispositions de la loi belge.

Le contrôle antidopage s'effectue sous l'autorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles par des officiels désignés et aura lieu dans **un vestiaire du Hall Omnisports de Herve**.

### **Article 14 : Protocole**

Les coureurs suivants doivent se présenter au podium d'arrivée dans un **délai maximum de 10 minutes** après leur arrivée :

- les trois premiers coureurs de l'épreuve
- les vainqueurs des classements annexes suivants :
  - classement général des GPM
  - premier coureur domicilié sur le territoire de la Province de Liège

### **Article 15 : Classement continental UCI - Barème des points**

Les coureurs marquent des points au classement individuel du continent dans lequel l'épreuve a lieu.

Les points sont attribués comme suit :

1<sup>er</sup> : 40 points - 2<sup>e</sup> : 30 points - 3<sup>e</sup> : 25 points - 4<sup>e</sup> : 20 points - 5<sup>e</sup> : 15 points - 6<sup>e</sup> : 10 points - 7<sup>e</sup> : 5 points - 8<sup>e</sup> : 3 points - 9<sup>e</sup> : 3 points - 10<sup>e</sup> : 3 points.

### **Article 16 : Pénalités**

Les barèmes des pénalités de l'UCI et de la RLVB sont les seuls applicables.

### **Article 17 : Environnement**

La « Société Flèche Ardennaise » a installé 2 zones destinées à la collecte des déchets. Ces 2 zones sont situées après les 2 zones de ravitaillement. Les coureurs doivent obligatoirement se débarrasser de leurs bidons, musettes et tout autre objet dans **ces zones spécialement signalées par des panneaux**.

Les coureurs et les suiveurs doivent adopter en toutes circonstances un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dans le respect des dispositions légales en vigueur.

# GRAND PRIX DES MONTS

## Règlement

- 1) Pour être classés, les coureurs doivent terminer entièrement l'épreuve ou être classés par le jury des Commissaires.
- 2) Seuls les trois premiers coureurs franchissant le sommet des côtes seront pris en considération pour le classement.
- 3) Un panneau, situé au pied de la côte, annoncera le GPM.
- 4) A l'endroit précis où s'effectuera le classement, un drapeau à damier sera agité sur le côté droit de la chaussée.
- 5) Le vainqueur du classement final sera tenu de se présenter au podium officiel directement après l'arrivée de l'épreuve ; un trophée lui sera remis.
- 6) En cas d'ex-aequo, le classement final s'établira suivant le nombre de 1ères places obtenues au sommet des monts de 1<sup>e</sup> catégorie, puis le nombre de 1ères places obtenues au sommet des monts de 2<sup>e</sup> catégorie et ensuite suivant le classement à l'arrivée.
- 7) Cinq prix seront attribués suivant la répartition suivante : 250 € - 185 € - 150 € - 100 € - 65 €.

## 8) Côtes sélectionnées :

- Km 51,6 - Côte de Xhierfomont 1<sup>e</sup> cat.
- Km 58,2 - Côte de Haute Bodeux 2<sup>e</sup> cat.
- Km 78,8 - Côte de Wanne 1<sup>e</sup> cat.
- Km 98,4 - Côte du Rosier (Stoumont) 1<sup>e</sup> cat.
- Km 110,3 - Côte de la Vecquée (Stoumont) 1<sup>e</sup> cat.
- Km 120,7 - Côte du Maquisard (Theux) 1<sup>e</sup> cat.
- Km 130,5 - Côte de Mont-Theux (Theux) 1<sup>e</sup> cat.
- Km 146,5 - Côte de Cornesse (Pepinster) 1<sup>e</sup> cat.
- Km 150,3 - Côte de la Hezée (Soiron - Pepinster) 2<sup>e</sup> cat.

## 9) Attribution des Points :

### Côtes de 1<sup>ère</sup> catégorie :

1<sup>er</sup> : 15 points  
2<sup>e</sup> : 12 "  
3<sup>e</sup> : 9 "

### Côtes de 2<sup>ème</sup> catégorie :

1<sup>er</sup> : 10 points  
2<sup>e</sup> : 8 "  
3<sup>e</sup> : 6 "

## COLLEGE DES COMMISSAIRES

<b>Président :</b>	<b>Jacob KNUDSEN (DEN) - UCI</b>
Juge à l'arrivée :	François GERARD
Commissaires :	Jacques FLEMAL Bernard TONGLET Laurent MAIRLOT
Commissaire technique :	Daniel MARTIN
Commissaires Moto 1 :	Cédric WILLEMS
2 :	David PIRARD
Pilotes moto 1 :	Jean-Marc BETTONVILLE
2 :	Théo GEEROMS
Team Reportage :	Michel HAVELANGE
Speaker Radio tour :	Marc BOLLEN
Moto infos :	Rudy PLOMB
Photo-finish :	Jean BOURDOUX
Résultats :	Paul GOULEM
Médecin de course :	Sven ADAM

## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

<b>Permanence au départ :</b>	Salle Omnisports, Rue du Stade, Herve De 9 h 00 à 12 h 30 : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Dossards : de 9 h 00 à 10 h 15</li><li>▪ Réunion Directeurs techniques : 10 h 30</li><li>▪ Briefing des Signaleurs et conducteurs à 11 h 15.</li></ul>
<b>Permanence à l'arrivée :</b>	Salle au 1 <sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville de Herve
<b>Local de presse :</b>	Hôtel de Ville de Herve
<b>Signature feuille de départ :</b>	Village V.I.P. - Podium site de départ De 11 h 15 à 12 h 20
<b>Départ :</b>	Rue du Collège, devant l'église de Herve
<b>Arrivée :</b>	Rue du Collège, devant l'église de Herve
<b>Parkings des directeurs techniques :</b>	En face du Hall Omnisports de Herve Voir plans en annexe
<b>Vestiaires (départ et arrivée) :</b>	Vestiaires du terrain de football, rue de Stade, Herve
<b>Ravitaillements :</b>	1. Haute-Bodeux : Km 58,2 - après GPM 2 2. Spixhe (Theux) : Km 125,2
<b>Déviation obligatoire :</b>	1.400 m avant la ligne d'arrivée (dernier tour) Voir plan « Déviation des Directeurs Techniques »
<b>Poste de la Croix-Rouge :</b>	Espace Hôtel de Ville
<b>Contrôle médical :</b>	Vestiaire du Hall Omnisports, rue du Stade, Herve



# CONTACTS TELEPHONIQUES

## Liste des centres hospitaliers

• CHR Peltzer-La Tourelle Rue du Parc, 4800 Verviers	Service des urgences	087/21.21.11 087/21.24.00
• Clinique Ste-Elisabeth Rue Naimeux, 4802 Heusy	Service des urgences	087/21.31.11 087/21.34.02
• Clinique Reine Astrid Malmedy	Service des urgences	080/79.31.11 080/79.31.17

## Ambulances prévues dans la course

▪ Ambulance 1 :	04
▪ Ambulance 2 :	04

## Responsables de l'organisation

### 1) Site de départ / arrivée à Herve

Permanence		087/67.83.32
Coordination générale	Maurice PIRARD	0494/42.86.31
Direction administrative	Joseph MAILOT	0475/57.42.01
Responsable des équipes	Renaud COLLETTE	0496/74.03.18
Responsable Presse - Animations	Renaud COLLETTE	0496/74.03.18
Relations FCWB – RLVB	Nicolas LEDENT	0497/58.46.59
Responsable technique	Georges SAUVAGE	0474/96.05.63
Responsable infrastructures sportives	Henri HONNAY	0478/73.11.04
Responsable organisation VIP	Maurice PIRARD	0494/42.86.31
Responsables village VIP	Bénédicte PIRARD	0497/54.38.03
	Jean-Luc JORIS	0484/63.77.77
Services Sports ville de Herve	Benoît DAUBY	0494/48.53.42

### 2) Caravane

Direction de course	Mathieu PIRARD	0491/74.20.40
Adjoint Direction de course et Coordination sécurité		